

Bulletin d'inscription 2019 au stage NUTRITION, FORME ET SANTE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 Téléphone : Portable :
 E-mail personnel :
 E-mail professionnel :
 Date de naissance :/...../19.....

TARIF DU STAGE

Pour vous :

- Vous êtes adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires
 (**MGEFI, Harmonie Fonction Publique, MGAS, MMJ, MRE, MPAN et MCF**),
 votre mutuelle prend en charge 350 € d'allocation prévention : **470 €*
*470 € = 820 € - 350 € d'allocation prévention**
- Dans ce cas, merci de préciser :
 - Votre Mutuelle d'appartenance :
 - Votre numéro d'adhérent(e) :
- Vous n'êtes pas adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires : **820 €**
- Supplément chambre individuelle : **75 €**
Ne concerne que les personnes seules qui ne veulent pas partager leur chambre avec un stagiaire de même sexe.

Serez-vous accompagné(e) ? : Oui Non
 Conjoint(e) Concubin(e) Pacsé(e) Autre :
 Nom : Prénom
 Date de naissance :/...../19.....

Pour votre accompagnant (l'accompagnant est obligatoirement logé dans la même chambre que le stagiaire) :

- S'il ne participe pas au stage : **460 €**
- S'il participe au stage, il doit alors remplir un bulletin d'inscription (à télécharger sur le site www.mfp-retraite.fr).

Assurance annulation (voir article 11 au verso) :

- Souhaitez-vous souscrire cette assurance ? Oui : **25 €**
 Non

LIEU DU STAGE

Hôtel Le Domaine de La Blairie/CFA de Saumur (49) du 2 au 7 septembre 2019

TOTAL

€

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage.

J'autorise MFP-Retraite à communiquer mes coordonnées aux autres stagiaires en vue d'un covoiturage.

Je m'engage à suivre toutes les interventions (y compris l'activité physique, dans la mesure de mes possibilités) et, si je viens en voiture, à transporter les stagiaires qui ne sont pas véhiculés.

« Nous utilisons les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription uniquement à des fins de gestion des stages, de statistiques et afin de vous tenir informés de notre actualité.

Conformément au droit applicable, vous disposez des droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité, que vous pouvez exercer en envoyant un mail à contact@mfp-retraite.fr ou un courrier à l'adresse suivante : MFP-Retraite – 6 rue Bouchardon – 75010 PARIS en joignant un justificatif d'identité. »

Fait à :, le

(Signature)

Veuillez adresser le présent bulletin d'inscription accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre de MFP-Retraite, correspondant à la totalité du règlement (voir article 7 au verso) à :

**MFP-RETRAITE
6 rue Bouchardon
75010 PARIS**



Conditions Générales du stage NUTRITION, FORME ET SANTE 2019

1 APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations fournies par MFP-Retraite. Ces conditions générales sont adressées en même temps que le bulletin d'inscription. Toute inscription implique donc l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

2 INSCRIPTION

Qui peut s'inscrire ?

Le stage est ouvert à tous. Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire avec un accompagnant (conjoint, parent ou ami) qui participe ou non au stage.

Nombre minimum de participants

16 personnes.

Nombre maximum de participants

20 personnes.

Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) au siège de MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris.

Clôture des inscriptions

Un mois avant le début du stage.

3 DUREE DU STAGE

Le stage débute le lundi en fin d'après-midi et se termine le samedi après le petit déjeuner.

4 LIEU DU STAGE ET DES INTERVENTIONS

Le stage a lieu au CFA du Saumurois (Square Balzac 49400 Saumur).

5 HEBERGEMENT

L'hébergement se fera au Domaine de la Blairie. Les chambres sont disponibles le lundi à partir de 15 heures et doivent être libérées le samedi à 11 heures.

Les personnes seules peuvent loger dans une chambre individuelle moyennant le paiement d'un supplément. A défaut, elles partagent la chambre d'un stagiaire de même sexe.

Les accompagnants ne participant pas au stage sont obligatoirement logés dans la même chambre que les stagiaires qu'ils accompagnent.

6 LES TARIFS

Les tarifs comprennent :

Pour les stagiaires

- l'hébergement en demi-pension (le soir) du lundi soir au samedi matin à l'hôtel du Domaine de La Blairie.

- les repas du midi (réalisés par les stagiaires eux-mêmes) au restaurant du CFA,
- les interventions des professionnels,
- les aliments nécessaires à la cuisine,
- une excursion d'une demi-journée avec un guide,
- une visite et une balade.

Pour les accompagnants ne participant pas au stage

- l'hébergement en demi-pension du lundi soir au samedi matin :
- une visite et une balade.

Les tarifs ne comprennent pas :

- le transport jusqu'au lieu du stage,
- le transfert depuis la gare de Saumur à l'hôtel. Votre acheminement en bus ou en taxi (à votre charge),
- le transfert de l'hôtel au CFA : Le transport sera assuré par les stagiaires eux-mêmes (voir article 8),
- la taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, payable auprès de l'hôtel.

• L'allocation prévention

Sous réserve d'acceptation préalable par la mutuelle, une allocation prévention de 350 € peut être accordée aux membres participants des mutuelles suivantes : MGEFI, Harmonie Fonction Publique, MMJ, MGAS, MRE, MPAN et MCF.

Le montant de cette allocation est versé directement à MFP-Retraite et vient donc en déduction du prix du stage.

7 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du stage s'effectue, par chèque bancaire ou postal, en une fois au moment de l'inscription et est encaissé dès que le stage est confirmé (c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 16 personnes inscrites).

Les stagiaires seront informés par e-mail de la date d'encaissement de leur chèque.

Les chèques-vacances sont également acceptés mais MFP-Retraite n'étant pas habilitée à les

encaisser, ils viennent en déduction de la facture de l'hôtel.

8 TRANSPORT

MFP-Retraite n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

9 ANNULATION DU STAGE

Par manque de participant

MFP-Retraite peut annuler le stage si la condition de 16 participants minimum n'est pas remplie. Dans ce cas, elle doit prévenir les personnes inscrites un mois avant le début du stage.

Par le participant

MFP-Retraite doit être informée de l'annulation :
- soit, par courrier à l'adresse suivante : MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 PARIS,
- soit par mail : contact@mfp-retraite.fr

10 EN CAS D'ANNULATION

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- annulation communiquée au moins 31 jours avant : sans frais,
- annulation communiquée entre 30 et 15 jours avant : retenue de 60% du montant total du stage,
- annulation communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 75% du montant total du stage,
- annulation communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100% du montant total du stage.

11 OPTION REMBOURSEMENT - ANNULATION SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le stagiaire contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir article 10).

Elle garantit moyennant 25 € le remboursement, dans un délai d'un mois maximum, du coût total du stage (hors assurance annulation), quelle que soit la cause de l'annulation.

Seuls impératifs

- souscrire au moment de l'inscription,
- ne pas annuler une fois le stage entamé (celui-ci commence à la remise des clés de la chambre d'hôtel).

12 INTERRUPTION DE STAGE

En cas d'interruption pendant le stage, pour quel que motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

13 CONTENU DU STAGE

Les professionnels qui interviennent lors de ce stage sont :

- un nutritionniste,
- un (ou des) professeur(s) de cuisine,
- un éducateur sportif.

Durée et déroulement des interventions

Les stagiaires sont répartis en deux groupes de 8 à 10 personnes et alterneront matin et après-midi entre pratique (cours de cuisine) et théorie (intervention du nutritionniste), à l'exception de deux après-midis consacrés à l'activité physique. La durée des interventions est de 3 heures le matin et de 2 ou 3 heures l'après-midi.

Concernant la partie pratique

Les cours auront lieu dans la cuisine du CFA. Le groupe qui sera en cuisine le matin réalisera le déjeuner pour les deux groupes. Le déjeuner sera pris sur place, dans le restaurant du CFA.

Concernant la partie théorique

L'intervention du nutritionniste aura lieu au CFA, dans une salle annexe de la cuisine.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'y a pas d'atelier individuel, d'entretien individuel, ni de consultation individuelle prévus avec le nutritionniste au cours du stage.

Cadre des interventions

Les intervenants déterminent eux-mêmes leur propre programme et leur propre documentation en fonction des indications données par MFP-Retraite.

Pour la partie pratique.

- l'élaboration de menus équilibrés en s'appuyant sur la saisonnalité,
- la réalisation de techniques de confection et de présentation,
- l'élaboration et la création de repas incluant des produits issus de la filière bio,
- l'utilisation et la mise en application de nouveaux procédés tels que la taille des

légumes, la réalisation de verrines et/ou de casseroles,
- l'harmonisation des couleurs, des volumes, des saveurs, etc.

Pour la partie théorique. L'intervention du nutritionniste concerne :

- les bases de la nutrition,
- l'équilibre alimentaire,
- comment lire les étiquettes,
- l'aspect visuel : comment voir dans votre assiette si votre repas est équilibré ?
- comment faire votre marché pour équilibrer votre alimentation ?
- les croyances alimentaires,
- les régimes,
- l'alimentation bio, etc.

L'activité physique

est incluse dans ce stage au travers d'une demi-journée avec un éducateur sportif, d'une excursion d'une demi-journée avec un guide et une balade proposées en fin d'après-midi.

• Transferts de l'hôtel au CFA

Les personnes inscrites qui sont véhiculées s'engagent à transporter celles qui ne le sont pas. Avec l'accord de tous les stagiaires, il est proposé sur place un mode d'indemnisation des conducteurs.

• Participation au stage

Les personnes inscrites s'engagent à participer à l'ensemble des interventions y compris l'activité physique, dans la mesure de leurs possibilités.

14 ANIMAUX FAMILIERS

L'hôtel du Domaine de La Blairie accepte les animaux domestiques (exception faite des chiens d'attaque – 1^{ère} catégorie et des NAC tels que reptiles, arachnides ou autres) dans la limite d'un animal par logement.

Les personnes venant avec un animal sont logées en chambre pour le Domaine de La Blairie.

L'animal doit être tenu en laisse, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres clients de l'établissement et respecter les règles d'hygiène. Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter les certificats de vaccinations obligatoires. La déclaration de l'animal est obligatoire lors de l'inscription.

Un supplément forfaitaire sera demandé et devra être réglé directement auprès de l'hôtel.

Les animaux ne sont pas acceptés dans les parties communes de l'établissement.

Les animaux ne sont pas acceptés dans le CFA.

15 RECLAMATION

Concernant le stage

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 PARIS, dans un délai maximum de 1 mois après la fin du stage.

Concernant l'hébergement

Les réclamations doivent être signalées au plus vite au responsable de l'établissement où a lieu le stage afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à :

- VACANCIEL, 42 rue des Langories, BP 86, 26903 Valence Cedex 9.

dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du stage.

16 RESPONSABILITES

Tout stagiaire, préalablement au stage, devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

MFP-Retraite, le CFA et l'établissement où se déroulent les stages ne peuvent pas être tenus pour responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements, y compris les parkings. Nous conseillons aux stagiaires de ne pas emporter d'objets de valeur.